Image not found or type unknown

rachat d'une dette par une société de recouvrement

Par **merca**, le **25/02/2012** à **11:44**

bonjour
La GE money bank m'a accordé un crédit en 2002 pour l'achat d'un véhicule. J'ai eu un petit incident financier durant ce crédit qui a occasionnée au bout de 4 ans un jugement pour épurer un retard dans ce crédit, des frais se sont greffés. Aujourd'hui il me reste 1000 € à devoir de frais sur ce crédit qui m'ont été réclamé par lettre simple de la part de la GE mOney bank. J'ai été environ plus d'un an sans nouvelles de leur part. Ils m'ont inscrits au FICP il ya 5 ans environ. Je n'ai plus d'inscription au FICP. Il ya 3 semaines je reçois un courrier m'informant que la société DSO interactive reprenait ce dossier et qu'ils étaient désormais mes seuls interlocuteurs. DSO m'envoie un courrier ils me laissent 3 jours pour règler. Je ne peux pas je travaille à mi-temps. Hier je reçois un autre courrier pour m'informer de mon inscription au FICP et de prendre contact avec eux pour la levée et obtenir un accord. Je ne leur ai encore donné aucune nouvelle. Merci de m'aider, je ne sais pas quelle attitude adopter. Ont-ils le droit de m'inscrire à ce fichier ? la dette est-elle forclose ou non cordialement

Par **youris**, le **25/02/2012** à **12:24**

bjr,
si votre dette est toujours exigible et non prescrite,votre créancier peut effectuer toute action d'abord amiable puis continuer par une procédure judiciaire.
il faut savoir que ces sociétés de recouvrement n'ont aucun moyen d'action contre vous à part le harcèlement et la procédure judiciaire.
il est difficile de vous conseiller tout dépend de la somme restant due.
cdt

Par **merca**, le **25/02/2012** à **12:51**

merci bcp pour votre réponse, le montant s'élève à 1032 €. Je ne m'explique pas pourquoi ils n'ont rien tentés plus tôt.

Par **Christophe MORHAN**, le **25/02/2012** à **14:43**

1/duréee inscription FICP
Normalement la durée maximum d'inscription est de 5 ans (porté à 8 ans dans certaines hypothèses ou dossier de surrendettement).

Gardez précieusement ce courrier, prenez contact avec la banque de France et exercer votre droit de consultation en vous déplaçant ou en adressant un courrier.

extrait site service public:

"La personne concernée peut exercer son droit d'accès au fichier en s'adressant à un guichet de la Banque de France qui pourra lui communiquer oralement seulement, les informations la concernant.

Elle peut également adresser un courrier à la Banque de France pour consulter les informations vous concernant, en joignant une photocopie recto/verso de sa carte d'identité. La réponse est adressée par courrier."

Si l'information qui vous a été donnée est inexacte, prenez contact avec un avocat ou une association de consommateur type AFUB.

http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=afub&source=web&cd=1&ved=0CCsQFjAA&url=http%3A%2F%2

2//si un jugement a été obtenu, pas de prescription ni de forclusion

Par **merca**, le **25/02/2012** à **15:12**

je vous remercie vous m'aidez beaucoup. Je vais me rendre à la banque de france. Toutefois le jugement qui avait été rendu date d'il y a 8 ans et ne portait pas sur cette somme mais sur des retards de mensualités qui ont ensuite été régularisés, j'avais régularisé le retard dû. J'étais ensuite repartie sur les mensualités prévues au départ. Cette somme de 1000 € que l'on me réclame depuis quelques années correspond à des intérêts.

Par **ammeleyn**, le **27/11/2014** à **19:31**

bonjour jai fait un pret pour une voiture a ge money banque je me suis retrouve au chomage donc jai pa su regler des mensualités je me suis au tribunal jai eu une conciliation je paye la somme de 100 euros a huissier et maintenant j'ai etait contacter par dso interactive qui me reclame la somme total de plus de 8000 euro qu'est ce que je peut faire

Par **fifa35**, le **22/11/2016** à **12:46**

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Bonjour,comment savoir si un jugement a eu lieu a mon encontre pour un credit conso en 2008 ou 2009 etant donner que j'ai perdu tous les documents du contrat de credit .comment savoir si forclusion il y a...merci...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés